



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 décembre 2012 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 567 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal. _____

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....6^ejour de décembre de l'an deux mille douze.

secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 décembre 2012, entre _____ et _____ heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de décembre 2012.

secrétaire-trésorier et directeur général